



COMMUNE DE VALREAS

Direction générale des services
Dossier suivi par Ghislaine MORENO
☎ 04.90.35.30.04 - Fax : 04.90.28.18.51
Courriel : secretariatgeneral@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/GM

DÉCISION N° 2023-01/12

PORTANT SUR UNE DONATION À LA COMMUNE SANS CONDITION NI CHARGE

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

VU le courrier Madame Muriel PELLEGRIN du 26 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

CONSIDÉRANT que Madame Muriel PELLEGRIN, domiciliée 2 rue de la Forge à SAINT PANTALÉON LES VIGNES (26770); fait un don de tableaux de Paula Font sans condition ni charge ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'accepter la donation à la Commune de VALREAS, sans aucune condition ni charge, de Madame Muriel PELLEGRIN, de deux tableaux de Paul Font.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Ville de VALREAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville

Expédition en est adressée à Madame la Préfète du département de Vaucluse.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023


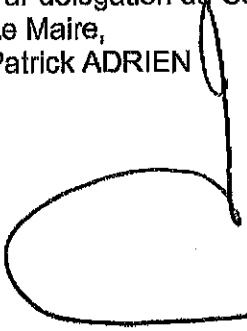
Application agréée E-legalite.com

99_RR-084-218401388-20230201-DEC_2023_01

Article 4 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à VALREAS, le 1 février 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Préfecture le - 2 FEV. 2023
De la publication sur le site internet de la Ville le - 2 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application: aqr/Ms/E-legalite.com

99_AR-084-2184 01388-20230201-DEC_2023_01